

Point focal

24h/24

Plateforme régionale de veille et d'urgences sanitaires

Signaler, alerter

Événements pouvant avoir
un impact sur la santé
de la population

Nouvelle-Aquitaine

La plateforme régionale de veille et d'urgences sanitaires

La plateforme régionale de veille et d'urgences sanitaires permet d'assurer, à tout moment, la **réception, l'analyse, l'investigation et la gestion de tous les événements susceptibles de constituer une menace pour la santé de la population**. Elle garantit une **réponse rapide et adaptée** afin de **limiter l'impact de la menace** sur la population concernée.

Cette plateforme, placée au sein de l'Agence régionale de santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine, est une organisation, autour d'un **point focal**, entre la **cellule de veille, d'alerte et de gestion sanitaires** (CVAGS), la **cellule régionale et zonale de défense et de sécurité** (CRZDS), ses délégations départementales dans les 12 départements, et la cellule d'intervention en région de **Santé publique France** (Cire).

Elle est **opérationnelle 24h/24**.

Quoi signaler ?

Tout événement sanitaire ou environnemental susceptible d'avoir un impact sur la santé de la population :

- **maladies à déclaration obligatoire¹** (toxi-infection alimentaire collective, infections invasives à méningocoque, rougeole, hépatite A, légionellose, tuberculose...)
- **maladies infectieuses en collectivité** (infections respiratoires aiguës, gastro-entérites aiguës, gale...)
- **cas groupés de maladies non transmissibles** (cancers, malaises...)
- **maladies pouvant être liées à des pratiques de soins** (infections nosocomiales, événements indésirables graves...)
- **maladies ou agents d'exposition nécessitant des mesures de gestion au niveau national voire international** (SRAS, SHU, grippe H5N1, risque NRBC-E...)
- **exposition à un agent dans l'environnement ou en milieu de travail** (accidents industriels, pollution eau/air/sol, légionelles...)
- **grands rassemblements inhabituels à risque**

Tout événement survenant dans les établissements de santé et médico-sociaux pouvant avoir des conséquences sur leur fonctionnement :

- **événement grave** (suicide d'un patient, accident de radiothérapie...)
- **tensions observées au sein du système de soins** (occupation des lits, passages aux urgences, plan blanc...)
- **mouvements sociaux**
- **sortie sans autorisation d'un patient en hospitalisation sous contrainte**

1. Liste des MDO et fiches de notification : www.invs.sante.fr, rubrique Maladies infectieuses

Pourquoi signaler ?

Alerter la plateforme régionale pour :

- **Evaluer** la menace pour la santé de la population,
- Réaliser les **investigations** nécessaires à la **compréhension de l'événement**,
- Mettre en œuvre les **mesures de prévention et de contrôle** adaptées afin de limiter la menace,
- **Renforcer** la **surveillance sanitaire** et les actions de **prévention**.

Comment signaler ?

En s'adressant au **point focal de la plateforme** 24h/24 :

0 809 400 004 Service gratuit
+ prix appel

@ **ars33-alerte@ars.sante.fr**

 **05 67 76 70 12**

Adresse :

Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine
103 bis rue Belleville - CS 91704
33063 Bordeaux Cedex

Comment sont traités les signalements ?

Les signalements reçus au point focal de la plateforme (CVAGS) sont **régulés vers les services gestionnaires de l'ARS**, en lien avec la délégation départementale dans laquelle l'événement est survenu.

Ils bénéficient de l'appui du **pôle qualité, sécurité des soins, des accompagnements et des produits de santé** et du **pôle santé environnementale**.

La cellule d'intervention en région de **Santé publique France** (Cire) intervient, en lien avec l'ARS (CVAGS), lorsque la situation le justifie.

Lorsque les événements sont de compétence zonale, ils sont régulés vers la **cellule régionale et zonale de défense et de sécurité**.

Les acteurs de la plateforme

La cellule de veille, d'alerte et de gestion sanitaires (CVAGS) organise, au sein de la plateforme, la réception des signalements et en assure la régulation vers les gestionnaires. Elle participe au traitement des signaux et à la gestion des alertes.

La cellule régionale et zonale de défense et de sécurité met en œuvre la politique de défense et de sécurité sur la zone sud-ouest. Elle assure la préparation aux situations exceptionnelles et contribue à la gestion de crise, en lien avec la CVAGS, les délégations départementales et les préfets. Elle assure également le lien avec le CHU de référence ainsi que l'état-major interministériel zonal de défense et de sécurité.

La cellule d'intervention en région de Santé publique France (Cire) a pour missions de surveiller l'état de santé de la population en Aquitaine et d'alerter en cas de menace pour la santé publique. De part ses activités de surveillance épidémiologique, d'évaluation et d'investigations, la Cire aide à la décision de santé publique pour le contrôle rapide et approprié des situations d'urgence. Dans le cadre de la plateforme, la Cire est garante de l'évaluation et des investigations des situations sanitaires, et appuie son expertise sur celle des départements scientifiques de Santé publique France.

Dispositif renforcé par :

Le pôle qualité, sécurité des soins, des accompagnements et des produits de santé a pour mission de coordonner les vigilances sanitaires réglementées (sécurité des produits sanguins, maîtrise du risque infectieux, des risques médicamenteux...), d'analyser les événements indésirables associés aux soins (dans les établissements de santé, EHPAD...) et d'en assurer la gestion.

Le pôle santé environnementale est chargé de la prévention et de la gestion des risques liés à l'eau et à l'alimentation, des risques dans les espaces clos (prévention des intoxications au monoxyde de carbone, saturnisme, risques liés à l'amiante, lutte contre l'habitat insalubre...) et dans l'environnement extérieur (périmètres de protection des captages d'eau potable, déchets...).